

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ—LES BUREAUX DE PLACEMENT PRIVÉS

Question n° 330—**M. McKenzie:**

1. Le Bureau du Conseil privé a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a)* à temps partiel, *b)* à plein temps (i) en Colombie-Britannique, (ii) en Alberta, (iii) en Saskatchewan, (iv) au Manitoba, (v) en Ontario, (vi) au Québec, (vii) au Nouveau-Brunswick, (viii) en Nouvelle-Écosse, (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard, (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a)* le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b)* le taux horaire moyen versé aux employés, *c)* le montant total versé par le Bureau du Conseil privé en (i) 1975, (ii) 1976?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. *a)* Ontario, 80. *b)* Aucun.

2. Budget principal.

3. *a)* \$8.22. *b)* Inconnu. *c)* (i) 1975-1976, \$126,128.77; (ii) 1976-1977, \$139,659.53.

BUREAU DU PREMIER MINISTRE—LES BUREAUX DE PLACEMENT PRIVÉS

Question n° 331—**M. McKenzie:**

1. Le Bureau du Premier ministre a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a)* à temps partiel, *b)* à plein temps (i) en Colombie-Britannique, (ii) en Alberta, (iii) en Saskatchewan, (iv) au Manitoba, (v) en Ontario, (vi) au Québec, (vii) au Nouveau-Brunswick, (viii) en Nouvelle-Écosse, (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard, (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a)* le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b)* le taux horaire moyen versé aux employés, *c)* le montant total versé par le Bureau du Premier ministre en (i) 1975, (ii) 1976?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. *a)* Ontario, 54. *b)* Aucun.

2. Budget principal.

3. *a)* \$7.44. *b)* Inconnu. *c)* (i) 1975-1976, \$31,018.81; (ii) 1976-1977, \$59,579.09.

COMMISSION ROYALE SUR LA CONCENTRATION DES ENTREPRISES—LES BUREAUX DE PLACEMENT PRIVÉS

Question n° 334—**M. McKenzie:**

1. La Commission royale sur la concentration des entreprises a-t-elle eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a)* à temps partiel, *b)* à plein temps (i) en Colombie-Britannique, (ii) en Alberta, (iii) en Saskatchewan, (iv) au Manitoba, (v) en Ontario, (vi) au Québec, (vii) au Nouveau-Brunswick, (viii) en Nouvelle-Écosse, (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard, (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a)* le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b)* le taux horaire moyen versé aux employés, *c)* le montant total versé par la Commission royale sur la concentration des entreprises en (i) 1975, (ii) 1976?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. *a)* Ontario 32. *b)* Aucun.

2. Budget principal.

Questions au Feuilleton

3. *a)* \$6.59. *b)* Inconnu. *c)* (i) 1975-1976, \$10,134.03; (ii) 1976-1977, \$21,607.01.

RADIO-CANADA—LA VENTE DE DISQUES PAR CORRESPONDANCE

Question n° 361—**M. Schumacher:**

1. La Société Radio-Canada exploite-t-elle une entreprise de vente par correspondance de disques d'artistes canadiens et dans l'affirmative, qui en est chargé et depuis quand existe-t-elle?

2. Cette opération a-t-elle pour seul but la promotion d'artistes canadiens?

3. Annuellement et depuis le début de cette activité, quel est le nombre *a)* d'artistes enregistrés, *b)* de disques de chaque artiste fabriqués pour la vente, *c)* de demandes de disques reçues et combien ont été (i) expédiés (ii) renvoyés (iii) payés?

4. Annuellement, depuis le début de cette activité, quel a été le coût, *a)* de l'enregistrement des artistes, *b)* de la préparation des disques pour la vente, *c)* de la préparation, de la publication et de la distribution d'un catalogue de vente par correspondance, *d)* pour la distribution de ces disques?

5. *a)* Combien y a-t-il de points de ventes par correspondance, (i) au Canada (ii) aux États-Unis (iii) dans d'autres pays et *b)* quels ont été, pour chaque année au total, (i) les revenus (ii) les dépenses depuis le début de cette activité, dans chacun des pays où existait ce service?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Oui. Le service, qui fait partie de la section du matériel pédagogique de Radio-Canada, est connu sous le nom de Collection canadienne et a été lancé en janvier 1973. Il est assuré par le service de commercialisation de la division des services anglais de Radio-Canada, en collaboration avec la division des services français et Radio Canada International.

2. Le service, qui utilise les mêmes matrices qui sont utilisées pour faire des enregistrements devant passer en ondes, a pour objet de promouvoir les efforts des artistes et compositeurs canadiens.

3.

<i>a)</i> Enregistrés en:	1972-3-4	1974-75	1975-76	1976-77
Solo	22	25	16	20
Choeur	2	5	6	3
Orchestres et ensembles	33	41	34	46

b) Le nombre des enregistrements tirés de chaque matrice varie, mais la moyenne est de 142 par artiste ou groupe. *c)* Albums commandés, expédiés et payés: 1972-1973, 1,199; 1973-1974, 3,379; 1974-1975, 8,427; 1975-1976, 8,006; 1976-1977, 6,383. Depuis le début de la Collection canadienne, les clients ont renvoyé à Radio-Canada un total de 128 enregistrements, à cause d'un défaut de fabrication; ils ont été tous remplacés sans frais pour le client.

4. *a)* Vu que les enregistrements originaux sont faits pour servir à l'antenne, les frais de leur production sont imputés sur le budget de l'émission pertinente et non sur celui de la Collection canadienne. *b)* 1972-1973, \$1,873; 1973-1974, \$2,863; 1974-1975, \$8,994; 1975-1976, \$13,808; 1976-1977, \$14,665. *c)* 1972-1973, \$4,500; 1973-1974, \$3,380; 1974-1975, \$6,716; 1975-1976, \$4,550; 1976-1977, \$7,735. *d)* L'affranchissement postal des albums est à la charge du client.

5. *a)* Tous les disques sont emmagasinés à Toronto, d'où ils sont expédiés par la poste.